



Icogne, Lens, Crans-Montana, le 29 novembre 2024

AVIS

En application de l'avenant au règlement intercommunal de police "Nuisances dues aux travaux" homologué le 20 avril 2016, les Communes d'Icogne, Lens et Crans-Montana, publient le calendrier officiel 2025 mettant en exergue les plages de restrictions appliquées pour les travaux devant être entrepris à l'intérieur du périmètre touristique.

Dates			Restrictions	Remarque
1 janvier	au	5 janvier	Travaux interdits	Vacances Nouvel An
6 janvier	au	17 avril	Période de restriction	Week-end de Pâques
18 avril	au	21 avril	Travaux interdits	
22 avril	au	27 avril	Période de restriction	
28 avril	au	13 juillet	Travaux autorisés "sans restriction"	
14 juillet	au	31 juillet	Période de restriction	Vacances Estivales Open (28.08 au 31.08)
1 août	au	15 août	Travaux interdits	
16 août	au	31 août	Période de restriction	
1 septembre	au	19 décembre	Travaux autorisés "sans restriction"	
20 décembre	au	31 décembre	Travaux interdits	Vacances de Noël

Remarque :

Ce calendrier a été édicté pour les travaux extérieurs. Pour ce qui a trait aux travaux intérieurs, le règlement de PPE fait foi.

Le règlement est consultable auprès des Services techniques municipaux ou des sites Internet respectifs : www.lens.ch / www.commune-cransmontana.ch / www.icogne.ch

Les Administrations communales